

CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPANC

8 février 2023 – 17h

Argelès-Gazost - Salle de la terrasse

Compte-rendu

Prénom, NOM	STRUCTURE	PRESENT	EXCUSE
Marie PLANE	CATLP	X	
Nicolas ZARAGOZA	CCPVG		X
Joseph FOURCADE	CATLP		X
Pierre CABARROU	CCPVG	X	
Matthieu CUEL	CCPVG		X

Techniciens présents : Valérie PALLUT, Hélène SAZATORNIL, Sébastien VERGEZ, Christophe SAINT-PASTEUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. CA 2022 et BP 2023
2. Evolution des budgets 2023/2030
3. Points divers : difficultés financières, augmentation redevances dès 2024 au lieu de 2025, marché entretien (critères), achat logiciel à prévoir uniquement pour fin 2023...

1 CA 2022 ET BP 2023

CA 2022

En fonctionnement :

- **Dépenses = 69 935 €** (90 064 € en 2021 et 81 047€ en 2020)
- **Recettes = 55 442 €** (96 061 € en 2021 et 90 679 € en 2020)

Ces recettes comprennent le résultat reporté de 2021 s'élevant à 5 997 €, à noter que celui de 2020 était de 9 632 €. **En 2022, le résultat clôture avec un déficit de 14 493 €.**

En 2022, le budget a dû être voté avec une augmentation des redevances, suite à la décision du conseil d'exploitation du 2 décembre 2021, ce qui n'avait pas été fait depuis 2019.

Pour le **service entretien**, le SPANC a un rôle d'intermédiaire entre l'entreprise et l'utilisateur. Le SPANC paye l'entreprise et refacture à l'utilisateur en ajoutant 10€ de frais de gestion par vidange, soit 430 € en 2022 pour **44 vidanges** réalisées (490€ en 2021 pour 49 vidanges réalisées et 39 en 2020).

En 2022, 325 contrôles ont été réalisés dont 188 concernent l'existant (pour rappel 2021 : 683 contrôles réalisés dont 389 concernent l'existant et en 2020 : 539 contrôles, dont 332 pour l'existant). L'objectif de réalisation des 500 contrôles n'a donc pas été atteint en 2022, du fait de la mutation d'un technicien et des difficultés de recrutement. Pendant plus de 6 mois, le service n'a fonctionné qu'avec un seul technicien qui a dû prioriser les contrôles des ventes et du neuf, au détriment de l'existant (soumis à une redevance plus élevée). Cette situation (et donc la baisse des contrôles) amène à clôturer l'exercice avec un déficit de 14 493 €.

Concernant les recettes liées aux redevances, 40 185 € ont été perçues (76 670 € de recettes en 2021).

En investissement, aucune dépense n'a été réalisée. **Un excédent de 10 624 €** est reporté sur 2023.

BP 2023

Les difficultés financières du service s'accumulent pour le BP 2023 :

- Demande du trésorier d'inscrire 3 400€ d'impayés dans les dépenses
- Demande de trésorier de rembourser les versements du PLVG vers SPANC depuis 2017 (certificats administratifs de 2017 et 2018 de 25 000€ puis délibération avec remboursement n+1 faite en 2022 soit 5 000€ à prévoir pour 2023)
- Reprise du déficit 2022 de 14 347€
- Inflation

Le budget prévisionnel est en hausse de 10% par rapport à celui voté en 2022.

Un budget de fonctionnement global s'élève à 115 867 € : ces propositions se basent sur les tarifs des redevances (validés en 2021), les remboursements de frais de fonctionnement et de salaire sur le budget principal, une provision pour les redevances non payées, l'inflation de 7% sur les charges générales). Par ailleurs, il est nécessaire d'augmenter le nombre de contrôles existants à 600 pour 2023 et cela passera par une réorganisation du service et un suivi mensuel précis.

Un budget global d'investissement de 11 157 € : la dépense envisagée en 2022 concernant un nouveau logiciel n'a pas été réalisée et est reportée à 2023.

2 EVOLUTION DES BUDGETS 2023/2030

Un étalement de la dette du SPANC au PLVG sera proposé lors d'un prochain conseil syndical.

Fin 2018, dans la perspective de l'arrêt des aides de l'Agence de l'Eau dès 2020 (soit une perte de recettes de 15 000€ annuellement), le Conseil d'Exploitation avait voté une évolution progressive des

redevances comme suit : 100 € en 2018, 130 € en 2019 et 155 € en 2020. Les résultats de 2019 à 2020 ont permis à ne pas recourir à une hausse des redevances, maintenue à 130 € jusqu'en 2021.

Cependant, suite à l'augmentation des salaires des techniciens en 2021 et des besoins en logiciel, puis de remplacement de véhicule, le conseil d'exploitation du SPANC du 2 décembre 2021 a décidé d'augmenter la redevance à hauteur de 155 € en 2022, puis de 170 € à compter de 2025. Le déficit important de l'année 2022 et le contexte vu précédemment nécessiteront d'avancer l'augmentation dès 2024.

3 POINTS DIVERS

MARCHE SERVICE ENTRETIEN

Le marché d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif arrive à échéance en mars 2023. Vu le service et les couts avantageux pour les usagers, ce marché sera relancé afin de maintenir le service.

Le marché sera passé sous forme de marché à bons de commande et selon une procédure adaptée. Il sera conclu pour une durée d'un an et sera renouvelable trois fois ; sa durée totale ne pourra excéder quatre ans. Le montant estimatif du marché est le suivant, pour une année avec un prévisionnel de 20 000€.

La facturation de l'intervention et la gestion du service entretien par le SPANC donneront lieu à une majoration, à hauteur de 10 euros par intervention, permettant de couvrir les frais du syndicat.

Lors du conseil syndical du 16 déc 2022, il a été demandé que le nouveau marché inclue des interventions le WE et 7j/7j. Ces interventions étaient déjà prévues dans le précédent marché et seront donc reprises. Il est proposé les critères de sélections suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit : $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$

2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

La valeur technique est estimée sur la base du mémoire technique fourni par le candidat.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule appliquée : $Note = (\text{note attribuée pour cette offre}) / (\text{la note attribuée la plus élevée}) * \text{note maxi}$

Ce critère fait lui-même l'objet d'une décomposition en sous-critères :

- 2.1. Sous-critère Méthode 60 % : les moyens matériels, moyens humains, la note sur le traitement des matières de vidange, l'organisation des vidanges, sécurité chantier et personnel (EPI), modalités d'information des usagers
- 2.2. Sous-critère Humain 20% : organigramme, CV, expérience de l'encadrement et de la production



- 2.3. Sous-critère Environnement et développement durable 20% : performances en matière de protection de l'environnement. Il s'agira d'évaluer notamment les procédés et produits utilisés, les mesures en faveur de l'environnement et du développement durable mises en œuvre.

3. Critère Délais d'intervention à 10%

Rapidité d'intervention en situation urgence, 24h/24h

La notation du critère sera effectuée suivant/ la formule suivante :

Formule appliquée : Note = (délai le plus rapide en heure /délai de l'offre examinée en heure) x note max

ACHAT LOGICIEL

L'achat logiciel est régulièrement repoussé. Il est rappelé que suite à son acquisition, l'intégration des données et son appropriation demanderont du temps aux techniciens. Au vu de la situation financière du service et du transfert de la compétence prévu en 2026, cet achat ne semble pas pertinent pour l'année 2023 ni les années suivantes. Une prestation pour récupérer les données du service pourrait être envisagée pour 2024 afin de sécuriser le service et être en mesure de transmettre nos données aux EPCI lors du transfert de compétence.